

**CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE**  
**COMPLEMENTAIRE 2018-2019**



**Réf.** : Circulaire ministérielle DGESCO B1-3 -DAF D2  
n°2018-058 du 23/05/2018 ■ publiée au Bulletin Officiel  
n°21 du 24/05/2018

**ELEVES CONCERNES**

Cette campagne concerne :

- les élèves dont la situation familiale a fait l'objet d'une modification récente intervenue après la campagne annuelle, voire dans les semaines précédant la fin de campagne et qui aura un impact important et durable sur la situation financière du responsable de l'élève. Ces situations sont strictement limitées aux cas suivants :
  - décès de l'un des parents
  - divorce des parents ou séparation attestée
  - résidence exclusive de l'enfant modifiée par décisionet dans d'autres cas bien spécifiques précisés par la circulaire...

[Lire la suite en téléchargeant la circulaire en pièce jointe](#)

Pour des raisons de traitement et d'acheminement des dossiers vers le rectorat,

**les dossiers devront être retirés et déposés à**  
**l'intendance, porte 2, AVANT le 5 octobre 2018,**

compte-tenu des vacances scolaires d'octobre 2018.

Merci d'en prendre bonne note.

Le service des bourses du LEGT Amiral Bouvet.